

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 26

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

architecte; Herbert Marti, architecte, vice-président.

A la date limite du 28 septembre 1989, 28 dossiers étaient inscrits au concours. En octobre et novembre, le jury s'est réuni six fois pour examiner les dossiers présentés, visiter huit réalisations qu'il avait retenues pour un examen plus approfondi, puis procéder au classement et à l'attribution des prix. Il a fondé son appréciation sur les critères suivants:

- qualité de la relation avec le site, utilisation des données topologiques et microclimatiques
- rigueur de la conception et de la réalisation architecturales jusque dans les détails de la construction
- innovation dans le plan et la troisième dimension, qualité des espaces, habitabilité, organisation conforme aux besoins des utilisateurs
- utilisation rationnelle de l'énergie
- caractéristiques architecturales en rapport avec l'utilisation de l'énergie solaire.

Au vu de la diversité des solutions présentées, le jury a décidé de créer trois catégories de prix:

- habitations individuelles
- constructions industrielles/artisanat/activités collectives
- habitations collectives.

Palmarès

1. Catégorie habitations individuelles

Ce prix va à la maison de la famille Joho à Vandœuvres (GE), réalisation du bureau d'architecture Jacques Choisy à Genève.

Cet ouvrage se signale par la conception d'un projet en harmonie avec son environnement et avec le mode de vie évolutif de ses habitants. Du point de vue architectural,

il se caractérise par un plan clair, une structure bien étudiée, engendrant des espaces intéressants, une occupation originale de l'espace sous la toiture et une rigueur qui s'exprime jusque dans les moindres détails. La conception énergétique se distingue par une bonne utilisation des énergies renouvelables:

- une serre sur l'espace circulation
- un toit capteur alimentant un stock d'énergie enterré
- l'utilisation d'une pompe à chaleur.

2. Catégorie constructions industrielles/artisanat/activités collectives

C'est la fabrique de capteurs Agena à Moudon, réalisation des architectes J.-M. Boillat, Yverdon, et M.-C. Maillat, Mézières (FR), qui remporte ce prix.

Ce bâtiment présente une conception claire des espaces selon l'organisation du travail et en fonction de leurs besoins dégressifs de chauffage: bureaux, ateliers, montage, stockage.

La conception architecturale est simple et exprime bien l'activité novatrice de l'entreprise. Les structures, bien étudiées, contribuent à l'efficacité de l'ensemble de l'appareil de production des capteurs. Les concepteurs ont réussi à donner à cette construction située en zone industrielle une qualité qui la distingue de ses voisines.

3. Catégorie habitations collectives

Aucun des projets entrant dans cette catégorie n'a été retenu pour l'attribution d'un prix.

Ceux qui auraient été susceptibles d'être primés ont été présentés hors concours. C'est ainsi que le jury a attribué une mention aux immeu-

bles locatifs de la CIPEF (Société immobilière du personnel fédéral) à Préverenges.

Le maître de l'ouvrage avait organisé un concours dont une condition était une ample utilisation de l'énergie solaire. La réalisation qui en résulte répond largement à ce critère. Les qualités architecturales de ces immeubles sont plus perceptibles intérieurement qu'extérieurement. On y découvre des appartements où les espaces intérieurs et les circulations sont caractérisés par une souplesse qu'il est rare de rencontrer dans des logements de cette catégorie. Un des logements propose de véritables duplex avec puits de lumière et vue plongeante des chambres sur l'espace commun.

Conclusion

J'aimerais conclure avec une citation de Paolo Portoghesi dans *Au-delà de l'architecture*:

« [...] avant d'être un instrument d'intervention, l'architecture, à travers les projets, se doit d'être un instrument de recherche pour établir le rapport possible existant entre l'habitat et la nature, considérée comme un autre "capital" avec lequel il faut compter [...] avec lequel nous pouvons envisager une nouvelle alliance. »

Il me semble en plus essentiel que la formation des ingénieurs et des architectes soit complétée par l'enseignement des bases nécessaires à la réalisation du postulat cité; il en résultera enfin une conception de l'environnement bâti qui sera en harmonie avec la nature et le destin à long terme de l'humanité.

Herbert Marti,
architecte SIA, 1030 Bussigny



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

L'assemblée des délégués du 10 novembre 1990

Une assistance nombreuse participait à cette assemblée.

La direction de la société devait tout d'abord communiquer que, dans le cadre de l'action UNITAS, des séminaires et des journées d'étude seraient organisées l'année prochaine sur des sujets tels que les nouveaux modèles de collaboration interdisciplinaire ou les nouvelles formes d'offres.

Seront également proposés des cours visant à donner des notions générales du droit, notamment en droit des contrats.

De nouvelles recommandations et normes concernant la protection de l'environnement et l'écologie sont en préparation, traitant en particulier de la réglementation et des moyens techniques du recyclage des déchets de construction et leur éventuelle réutilisation. Une liste de certains matériaux de construction, avec leur impact sur l'environnement, ainsi que des règles pour leur utilisation vont être élaborées.

A Swissbau de l'année prochaine, le stand de la SIA montrera ce qu'est un bilan écologique et quels sont ses buts.

MM. Arioli, Mina et Zurkirch quittent le CC à la fin de l'année. Hommage a été rendu à leur travail au sein du CC et aux services rendus à la SIA. Les candidats pro-

posés par la direction pour leur succéder ont été élus après une brève discussion. Il s'agit de MM. K. Aellen, architecte, Berne, C. Hugentobler, ingénieur forestier, Zurich, et D. Langer, ingénieur civil, Winterthour.

Les architectes présents ont exprimé leur inquiétude de voir deux architectes sortants remplacés par un seul, ce qui conduit à une sous-représentation de leur profession au sein du CC. Le président Badoux leur a promis d'apporter un correctif à cette situation lors de la prochaine assemblée des délégués où auront très vraisemblablement lieu de nouvelles élections puisque des départs sont d'ores et déjà annoncés pour l'année prochaine.

Les membres remplaçants proposés pour le Conseil suisse d'honneur ont été élus en bloc et à l'unanimité. Selon M. R. Arioli, membre du CC et trésorier, on a eu du mal à équilibrer le budget pour 1991. Les dépenses en effet connaissent une augmentation importante, liée à l'accroissement des effectifs de personnel, et donc des coûts de fonctionnement du secrétariat général, à quoi s'ajoutent d'une part les frais de l'informatisation en cours, d'autre part la rémunération des experts, toujours plus nombreux, appelés à participer à l'élaboration des normes.

A l'avenir, on s'efforcera en priorité de stabiliser les coûts du personnel et de maintenir un système de milice qui a donné toute satisfaction jusqu'à présent. De même, on se montrera plus parcimonieux pour les contributions extérieures tout en maintenant absolument la qualité exigée pour l'élaboration des normes.

Au cours de la discussion sur le budget, la question de la publicité sur la page de couverture des deux revues *SI+A* et *IAS* a de nouveau été soulevée. Le CC désire arriver à des pages de couverture sans caractère publicitaire et, pour cela, a pris contact avec la SEATU. Mais des contrats de bail sont encore en vigueur et cette nouvelle formule ne peut pas être introduite immédiatement. D'autre part, il s'agira de trouver une compensation au manque à gagner lié à l'abandon de la publicité en couverture. A une grande majorité, l'assemblée a rejeté une motion des groupes spécialisés demandant à ne plus devoir rémunérer les prestations du secrétariat général en leur faveur. Finalement le budget fut accepté avec 1 opposition et 5 abstentions.

Les délégués ont donné leur accord pour une revalorisation des groupes spécialisés et leur meilleure représentation au sein de l'assemblée des délégués. On souhaite cependant un peu de temps pour étudier plus en détail cette proposition. L'examen de cette question a été reporté à l'assemblée des délégués de 1991, par 103 voix contre 73.

Les normes proposées par la CCN ont été adoptées après une courte discussion. Le CC a pris bonne note de divers souhaits exprimés par l'assemblée, notamment celui d'un index annexé aux normes, celui que les normes d'ingénieur ayant trait au même domaine béton-acier-bois entrent en vigueur en même temps, celui enfin d'une coordination des périodes transitoires prévues pour l'application.

Le règlement concernant le traitement des normes européennes a été accepté. Les questions de publicité seront abordées à l'occasion d'un séminaire en relation avec la situation à l'intérieur du futur espace économique européen.

La proposition du CC de permettre aux bureaux inscrits dans la liste SIA des bureaux d'études de faire connaître leur appartenance à la SIA de manière simple n'a pas trouvé grâce auprès des délégués. La disposition des statuts réglant cette question de manière restrictive reste donc inchangée.

Pour conclure la séance, qui a pris fin vers 14 h 15, les délégués de la section des Grisons ont présenté avec la sympathique efficacité que leur donne une longue expérience du tourisme, le programme prévu pour les Journées SIA 1991, qui auront lieu les 21, 22 et 23 août à Flims.

Le coin de la rédaction

Point final

L'empire de l'image

S'il fallait définir la caractéristique la plus marquante de notre siècle, je choisirais la diffusion universelle de l'image.

En effet, la technique a non seulement atteint une qualité de reproduction touchant à la perfection, qu'il s'agisse de la photographie ou de la vidéo, mais elle est capable de créer avec le même niveau qualitatif des images synthétiques, produits du rêve ou du hasard électronique.

Mieux : la multiplication ou la diffusion électronique de ces images trop parfaites les montrent en un instant aux habitants de la Terre entière. Un montagnard albanais, qui ne s'éloignera peut-être jamais de plus de 50 kilomètres de son village, aura assisté par la grâce de la télévision d'Etat aux fastes des grand-messes communistes de Pékin, alors que le dernier Indien de l'Amazonie ne mourra pas - quand ? - sans que son portrait ait fait le tour des écrans et des journaux du monde entier.

La technique n'oublie pas la technique : il n'est pas de construction trop complexe pour être montrée en couleur, tournée et retournée comme modèle d'éléments finis, comme plan, perspective ou vue fantôme sur l'écran d'un ordinateur.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'image peut être trompeuse. Lors de la guerre de Crimée (1854-1856), un député français à la Chambre brandissait des photographies d'exactions commises par les belligérants en s'écriant : « La photographie ne saurait mentir ! » Hélas ! Moins de vingt ans après son invention en 1837, on avait déjà réussi à falsifier la photographie par des montages : les « preuves » photographiques n'étaient que d'ignobles faux...

Si chacun peut apprécier le décalage entre la qualité technique d'une photographie ou d'un film et la piétre valeur esthétique ou morale de son contenu, il n'en est pas de même pour l'image technique. L'exemple banal en est fourni par les programmes de démonstration de certains logiciels : ce qui se déroule sous les yeux du client potentiel touche à l'art, tant l'aspect esthétique se combine aux possibilités techniques quasi illimitées. L'acheteur déchante parfois quand ses propres applications ne « tournent » pas si bien. Ce qui peut être plus grave, c'est lorsque l'image chatoyante détourne l'attention du processus qui l'a engendrée. Il n'est apparemment plus sorcier de créer des écrans enthousiasmants, mais il reste difficile d'analyser et de traiter par le calcul des programmes complexes. Le « pinceau électronique » ne peut être que le complément à la science, doublée d'intuition, de l'ingénieur. Illustrée en couleur, une erreur de conception n'en reste pas moins une erreur.

Jean-Pierre Weibel

Janvier 1991 : Ingénieurs et architectes suisses dans ses nouveaux locaux !

A l'heure où sont écrites ces lignes, nous vivons dans deux chantiers à la fois : celui du « château » de Bassenges, appartenant à l'EPFL, qui subit une cure de rajeunissement, et celui des futurs locaux de la rédaction, où nous allons nous installer d'ici à la fin de l'année.

Pour la première fois, notre revue sera abritée par son propre toit, puisque la SEATU a acquis l'immeuble où nous emménageons. Plus important encore, ce sera également la première fois que nous pourrons offrir un poste de travail adéquat à tous les membres permanents de la rédaction. Nous reviendrons plus en détail sur nos nouveaux locaux lorsque nous y serons installés. L'adresse ?

Rue de Bassenges 4, à Ecublens, à 500 mètres de nos pénates actuelles.

Comme la rédaction restera fermée jusqu'au 3 janvier prochain pour nous permettre de déménager, prière de faire parvenir toute communication à notre adresse postale :

Ingénieurs et architectes suisses, case postale 180, 1024 Ecublens.

Nous nous réjouissons de retrouver nos lectrices et nos lecteurs le 16 janvier prochain ; nous leur présentons nos meilleurs vœux pour d'excellentes fêtes de fin d'année.

Toute la rédaction